



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité des conférences

Session de fond de 2019

3-9 septembre 2019

## Ordre du jour et programme de travail pour 2019

À sa session d'organisation, le 24 avril 2019, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour de sa session de fond de 2019, dont le projet annoté lui avait été présenté par le Secrétariat (voir [A/AC.172/2019/L.1](#), annexe). Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/74/121](#)), structuré de façon stratégique et rationalisée, sera publié ultérieurement. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour de la session de fond, pour approbation par le Comité.

Toutes les questions touchant la gestion des conférences et faisant l'objet de rapports réguliers au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » sont traitées dans un rapport de synthèse. Des statistiques et autres données pertinentes sont présentées sous forme de renseignements complémentaires. À sa session d'organisation, le Comité a également décidé, comme il l'a fait les années précédentes, de faire figurer dans son programme de travail pour 2019 les réunions d'information tenues par le Secrétariat sur les questions relatives à la gestion des conférences qui présentent un intérêt pour les États Membres. Il est proposé de tenir une desdites réunions le 28 août 2019, en vue de préparer la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

À sa session d'organisation, le Comité a également reconfirmé les dates de sa session de fond, qui se tiendra du mardi 3 au lundi 9 septembre 2019. Son programme de travail sera comparable à celui des années précédentes : le Comité tiendra des réunions officielles et des consultations, en tant que de besoin, et conclura ses travaux le 9 septembre.

## Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Gestion des réunions :
  - a) Cycle des réunions et conférences ;
  - b) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2020 et 2021 ;



- c) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée générale ;
  - d) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité des conférences ;
  - e) Utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation des Nations Unies ;
  - f) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ;
  - g) Prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ;
  - h) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège ;
  - i) État des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
  - j) Innovations en matière de gestion des réunions.
3. Gestion de la documentation :
- a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents ;
  - b) Contrôle et limitation du volume de travail lié à la documentation ;
  - c) Productivité ;
  - d) Partage de la charge de travail ;
  - e) Publication simultanée des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation ;
  - f) Numérisation et mise en ligne de documents anciens de l'Organisation qu'il importe de préserver ;
  - g) Innovations en matière de gestion de la documentation.
4. Effectifs.
5. Installations et accessibilité.
6. Évaluation de la qualité des services de conférence.
7. Organisation des travaux.
8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2020.

## **Annotations**

- 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**
- 2. Gestion des réunions**
  - a) Cycle des réunions et conférences**

Le rapport présenté par le Secrétariat en application de la résolution [72/266](#) de l'Assemblée générale fait partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/74/121](#)).

**b) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2020 et 2021**

Le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2020 et 2021 a été établi en application des paragraphes 2 et 3 de la section I de la résolution 73/270 de l'Assemblée générale sur le plan des conférences.

*Documentation*

Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2020 et 2021 (A/AC.172/2019/L.2).

**c) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

Dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, le Secrétariat a présenté les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/202 A de l'Assemblée générale et au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 afin que le Comité se prononce sur celles-ci.

*Documentation*

Lettre adressée à la présidence de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences (A/74/\_\_\_).

**d) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité des conférences**

Le Secrétariat a préparé un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2019, accompagné d'informations sur la suite donnée par le Comité.

**e) Utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation des Nations Unies**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 12 à 23 de la résolution 73/270, dans le rapport du Secrétaire général.

*Documentation*

Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective des ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition de tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, dans les quatre centres de conférence, est communiquée au Comité sous forme de renseignements complémentaires.

**f) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 24 de la résolution 73/270, dans le rapport du Secrétaire général.

**g) Prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 25 à 27 de la résolution 73/270, dans le rapport du Secrétaire général.

**h) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 34 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**i) État des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 29 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**j) Innovations en matière de gestion des réunions**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 30, 38 et 39 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**3. Gestion de la documentation**

**a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 56 à 62, 65, 67 à 72 et 74 à 77 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**b) Contrôle et limitation du volume de travail lié à la documentation**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 71 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**c) Productivité**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément à la résolution [72/261](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**d) Partage de la charge de travail**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 66 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**e) Publication simultanée des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 64 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**f) Numérisation et mise en ligne de documents anciens de l'Organisation qu'il importe de préserver**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 78 à 84 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**g) Innovations en matière de gestion de la documentation**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 39 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**4. Effectifs**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 94, 95, 102 et 103 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**5. Installations et accessibilité**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 12 à 14 et 33 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**6. Évaluation de la qualité des services de conférence**

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 37 à 45 et 109 à 112 de la résolution [73/270](#), dans le rapport du Secrétaire général.

**7. Organisation des travaux**

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution [57/283](#) B, l'Assemblée générale a encouragé le Comité à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

**8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2020**

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2019 et le projet de résolution sur le plan des conférences et en recommandera l'adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2020.

---